SIVOM de l'Artois

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_07-CC

2026/

Délibération du Comité Syndical
Séance du 29 juin 2026

Délégués du Sivom : 23
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 21
Votants : 22

Détail des votes

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVOM de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 22 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SIVOM le 22 juin 2026.

Présents : Messieurs Jean-Michel DUPONT, Président, BOSSART Steve, TRACHE Bruno, SOEN Yves, LEMAIRE Olivier, HERBAUT Emmanuel, Vice-Présidents, BOULERT Grégory, QUENIART Bruno (suppléant), DELECOURT Dominique, HOUZE DE L'AULNOIT Hugues, MAENHOUT Roger, DUBOIS Bruno, DARRAS Sébastien, HUGOT Jonathan, DUBOIS Mikaël, PATOUX Gauthier, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, FRERE Patrice, HOMO Sébastien (suppléant) et Madame VIVIER Ewa.

Absent : Monsieur DURLIN Christian.

Excusés : Messieurs GOUDSMETT Gilles, ROHART Sylvain (représenté par son suppléant), CASTELL Jean-François (représenté par son suppléant).

Procuration :
Monsieur GOUDSMETT Gilles à Monsieur BOSSART Steve.

A été nommé secrétaire : Monsieur DUBOIS Mikaël

2026/06/N°7

Domaine d'intervention : Domaine et Patrimoine

BAIL EMPHYTEOTIQUE MEMORIAL AUSTRALIEN AVEC L'ASSOCIATION « LES DIGGERS DE LA COTE 70 » AVENANT N°1

Vu la délibération 2023/04/N°7 en date du 3 avril 2023 du Comité Syndical Du SIVOM décidant de consentir à un bail emphytéotique administratif avec l'association « Les Diggers de la Côte 70 » pour l'installation d'un monument commémoratif des soldats Australiens victimes de la 1ère guerre mondiale,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_07-CC

2026/

Considérant l'édification du monument sur une partie de la parcelle B741 (485m²) côté logements (partie restante de la propriété du SIVOM),

Vu la délibération 2026/03/N°3 en date du 2 mars 2026 du Comité Syndical du SIVOM donnant son accord pour la vente de la partie restante de la propriété du SIVOM située route de Vermelles à Haisnes (côté logements), à la SAS « La foncière du Possible » (SCOP SOLIDARITOIT) de Bruay la Buissière,

Considérant l'autre partie de la parcelle B7471 incluse dans la vente,

Considérant la réalisation de la division cadastrale de ladite parcelle d'une superficie totale de 603 m² :

- Parcelle B1782 d'une surface de 108 m² : partie intégrée à la vente au profit de la SAS « La Foncière du Possible » ;
- Parcelle B1783 d'une surface de 495 m² : partie réservée au bail emphytéotique au profit de l'association « Les Diggers de la Côte 70 ».
-

Il y a donc lieu d'apporter ces modifications au bail emphytéotique par voie d'avenant.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir pour les modifications reprises ci-dessus au bail emphytéotique avec l'Association « Les Diggers de la Côte 70 » dont le siège est situé à Auchy-les-Mines, 66 Rue Marceau Gloriant.

- L'avenant prend effet dès sa signature

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Michel DUPONT

SIVOM de l'Artois (62138) HAISNES

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

BAIL EMPHYTHÉOTIQUE MEMORIAL AUSTRALIEN AVEC L'ASSOCIATION « LES DIGGERS DE LA CÔTE 70 »

AVENANT N° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le SIVOM de l'Artois, dont le siège social est situé 1 Route de Vermelles, 62138 HAISNES, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel DUPONT, agissant en vertu de la délibération 2026/06/N°7 en date du 29 juin 2026,

Ci-après désigné **« Le SIVOM de l'Artois »,** d'une part,

ET

L'association N° W622009619, sous le titre « LES DIGGERS DE LA COTE 70 » dont le siège est situé 66 Rue Marceau Gloriant, 62138 AUCHY-LES-MINES, représentée par son président, Monsieur Philippe CLERBOUT,

Ci-après désigné « Les Diggers de la Côte 70 » d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Par délibération 2023/04/N°7 en date du 3 avril 2023, le Comité syndical a décidé de consentir à un bail emphytéotique administratif avec l'Association « Les Diggers de la Côte 70 » pour l'installation d'un monument commémoratif des soldats Australiens, victimes de la 1ère guerre mondiale.

Le bail signé le 15 décembre 2023 a été établi pour une durée de 99 ans et pour une redevance d'un montant symbolique de 10 € par an.

Le monument a été édifié sur une partie de la parcelle B741 d'une superficie totale de 603 m², située côté partie restante de la propriété du SIVOM (côté logements).

Au vu de la vente de cette partie restante de la propriété du SIVOM, une division parcellaire a dû être réalisée et il convient donc d'établir un avenant au bail emphytéotique, modifiant l'article 1 « Désignation ».

ARTICLE I : MODIFICATIONS À INTERVENIR

Il est apporté les modifications suivantes à l'article 1 « désignation du bail emphytéotique :

Le bien immobilier objet du bail emphytéotique administratif, propriété du SIVOM DE L'ARTOIS, est situé sur le site, route de Vermelles 62138 HAISNES, sur la parcelle référencée au cadastre sous la section B1783.

Commune	Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit
HAISNES	B	1783	495 m²	Route de Vermelles

ARTICLE II : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le Présent avenant prendra effet à compter de sa signature.

ARTICLE III : AUTRES DISPOSITIONS

Cet avenant ne modifie la convention que dans la mesure de ce qui est exprimé, les autres conditions restent inchangées.

Haisnes, le 2 juillet 2026

Le Président de l'Association
Les Diggers de la côte 70
P. CLERBOUT

Le Président du SIVOM de l'Artois
Jean-Michel DUPONT

SIVOM de l'Artois
(62138) HAISNES